



parking qui s'effondre et AG caduque !!!

Par la clos fleuri, le 27/08/2011 à 14:22

bonjour

Je viens de prendre connaissance de votre site internet et me permets de vous exposer le problème existant au sein de ma copropriété.

Depuis 18 ans, notre syndic, LAMY est en procédure contre le constructeur de notre résidence, qui a été reconnu coupable de malfaçon concernant notre parking (aérien et souterrain): GROS PROBLEME D'ETANCHEITE.

Lors de l'AG d'il y a un an, LAMY nous précise que tout est réglé et qu'avec ce que doit payer le constructeur (condamné par la justice), nous pourrions non seulement faire réaliser les travaux nécessaires pour le parking, mais aussi un ravalement.

Un an et une AG plus tard, tout a changé : le constructeur est insolvable et les travaux deviennent extrêmement urgents, donc vote.

Le "oui" aux travaux l'emporte. Certains copropriétaires ont voté "non" et ont pris quelques infos: il s'avère qu'ils peuvent se référer à l'article 33 qui stipule la possibilité de régler en 10 ans en cas de vote contre.

Depuis, les travaux ont commencé (début juin avec appels des fonds sur 4 mois consécutifs)) et viennent d'être interrompus brutalement suite à l'effondrement d'une partie de la dalle !!!

De plus, un copropriétaire a entamé une procédure contre LAMY, car vivant avec son amie et n'étant pas marié, lui n'a pas reçu de convocation pour la dernière AG.

LAMY vient de nous envoyer un courrier pour nous prévenir d'une AG (à ses frais) prévue pour le mois de septembre suite à "un vice lors de la convocation de la 1ère AG".

Selon vous, cette nouvelle AG rend elle caduque la précédente et donc les décisions prises lors de celle ci? Si la majorité des copropriétaires vote "non" pour les travaux, ceux ci étant bloqués suite à l'effondrement, comment les choses vont elles évoluer? Quoiqu'il se passe lors de cette future AG, qui est responsable de la suite des travaux? Les différentes assurances et les experts peuvent ils faire traîner les choses? Si tel est le cas, quel recours avons nous, le parking étant impraticable et inutilisable pour cause de danger pour chacun d'entre nous?

Je vous serai extrêmement reconnaissante et vous remercie infiniment de m'apporter un maximum d'infos, afin que nous ne nous fassions pas avoir lors de la prochaine AG et que nous sachions quel comportement adopter.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension

Cordialement